

REGLEMENT DU CONCOURS DE DESSIN

« **DESSINE TA RENTREE** »

Dans le cadre de l'opération Vive la Rentrée
avec l'UCIA de CHAUMONT

1/ Objet du concours :

Dans le cadre de l'opération Vive la Rentrée avec l'UCIA, l'UCIA de Chaumont organise un concours de dessin, ouvert aux enfants âgés de 7 à 10 ans.

Tous les dessins seront rapportés par les enfants, les parents ou les commerçants qui les auront récupérés et remis à l'UCIA, 17 rue Pasteur à Chaumont.

Seuls 9 d'entre eux, à raison de trois par tranche d'âge, seront primés par le jury et publiés sur le site internet de l'UCIA, ainsi que sur la vitrine de l'UCIA et sur la page Facebook de l'UCIA.

2/ Qui peut participer :

Le concours est ouvert exclusivement aux enfants âgés de 7 à 10 ans, quelque soit leur lieu de résidence.

Les enfants seront ensuite classés en 3 catégories, à savoir :

- . Catégorie 1 : enfants de 7 à 8 ans
- . Catégorie 2 : enfants de 8 à 9 ans
- . Catégorie 3 : enfants de 9 à 10 ans

3/ Dates du concours

Le concours aura lieu du vendredi 8 septembre au samedi 23 septembre 2023.

La remise des prix aura lieu dans la semaine qui suit, soit après le 26 septembre 2023.

4/ Comment participer :

Les enfants doivent produire un dessin répondant au sujet du concours, à savoir DESSINE TA RENTREE, et répondre aux conditions suivantes :

- . Le dessin devra être réalisé sur une feuille ou carton de format A4
- . Les dessins devront être réalisés exclusivement par l'enfant candidat, avec son propre matériel
- . Les dessins ne devront ni être recopiés ni décalqués sur des images existantes
- . Chaque enfant est limité à une seule participation

- . Seuls les dessins déposés dans les commerces adhérents à l'UCIA ou au bureau de l'UCIA, 17 rue Pasteur seront acceptés avec la date limite du 23 septembre 2023
- . Les enfants devront noter ou se faire aider de leurs parents, leur nom, prénom, âge, adresse et téléphone au dos du dessin de façon lisible, afin d'être enregistrés et répertoriés dans une catégorie.
- . La présence du participant est obligatoire lors de la remise des prix, dans le cas contraire, le lot qui lui était destiné sera réattribué.
- . Les dessins seront exposés au Signe, dans la semaine qui suivra la fin du concours.

5/ Jury du concours et critères de décision

Le jury qui examinera les dessins soumis au concours sera composé de 6 personnes :

- . Madame Christine Guillemy, Maire de Chaumont
- . Monsieur Paul Fournié, 1^{er} adjoint, en charge de la culture et de l'évènementiel
- . Monsieur Jean Michel Géridan, Directeur du Signe
- . Monsieur Fabrice Montignon, directeur de la MJC
- . Madame Nelly Georgemel, Présidente de l'UCIA
- . Madame Aurélie Baudel, gérante de la boutique BAZ'ART

Chaque membre du jury bénéficiera d'une seule voix et devra désigner 3 vainqueurs dans chaque catégorie.

Les 3 dessins gagnants dans chaque catégorie seront ceux ayant récolté le plus de voix.

6/ Droit à l'image

Lors de la transmission de leur dessin à l'UCIA en vue de participer à ce concours, les enfants et leurs parents ou responsables légaux acceptent de céder tous leurs droits de propriété intellectuelle.

Aucune rémunération ne sera versée à l'enfant ou à ses parents ou responsables légaux au titre de sa participation au concours.

L'UCIA est libre de disposer des dessins gagnants et de procéder à leur numérisation en vue de le publier sur son site internet.

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.